

AM N° PM/2025/293

Objet : Interdiction de stationnement

Le Maire de la Commune de Sainghin-en-Weppes,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, les pouvoirs de la police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, la nécessité d'interdire le stationnement sur les quatre premières places de parking devant l'entrée de la médiathèque, Place du Général de Gaulle (59184) SAINGHIN-EN-WEPPE ; il appartient à l'autorité municipale de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité publique.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules sur les quatre premières places de parking devant l'entrée de la médiathèque. Cela afin de permettre le stationnement des véhicules officiels pour l'inauguration de ladite médiathèque. Cette mesure d'interdiction prendra effet **le jeudi 02 octobre 2025 à partir de 14 heures jusqu'au vendredi 03 octobre à 22 heures**.

Article 2 : Des barrières seront installées la veille par les services techniques afin de prévenir la population et le présent arrêté sera affiché.

Article 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

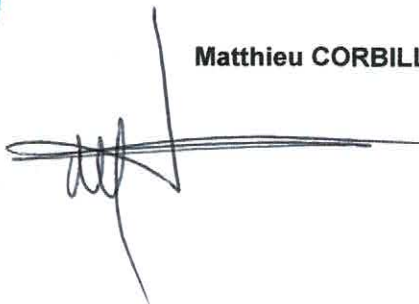
Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- Mme. la Commandante de la brigade de Gendarmerie de la Bassée,
- Aux archives municipales,
- La Police Municipale,

Fait à SAINGHIN-EN-WEPPE, le 24 septembre 2025

Le Maire,

Matthieu CORBILLON



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Matthieu", with a long horizontal line extending to the right.